

# DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## AVIS DE PROJET

Février 2013

---

---

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

Québec 



## INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23<sup>\*</sup>). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Depuis l'entrée en vigueur des articles 115.5 à 115.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le 4 novembre 2011, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires associés à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. **Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances.** Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/tarification/mddep.htm#eval>. Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales et des documents associés à la déclaration du demandeur, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage

---

\* En raison d'une révision de la numérotation des règlements effectuée à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c.R-2.2.0.0.2), le numéro du règlement Q-2, r. 23 remplace désormais l'ancien numéro Q-2, r. 9.

675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Télécopieur : 418 644-8222  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004 et renouvelée en 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; [acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca](mailto:acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca)) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

**1. Initiateur du projet**

<b>Nom :</b>	Ville de Boucherville	
<b>Adresse civique :</b>	500, rue de la Rivière-aux-Pins	
	Boucherville (Québec) J4B 2Z7	
<b>Adresse postale (si différente) :</b>		
<b>Téléphone :</b>	450 449-8100	
<b>Télocopieur :</b>	450 449-0989	
<b>Courriel :</b>	daniel.drouin@boucherville.ca	
<b>Responsable du projet :</b>	Daniel Drouin	
<b>Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec</b>	Non applicable	

**2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)**

<b>Nom :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Télocopieur :</b>	
<b>Courriel :</b>	
<b>Responsable du projet :</b>	

### **3. Titre du projet**

Restauration de murets de soutènement et stabilisation de berges en bordure du fleuve St-Laurent.

### **4. Objectifs et justification du projet**

*Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.*

La Ville de Boucherville souhaite réaliser plusieurs travaux en bordure du fleuve au niveau de la rive (voir carte localisant les travaux en annexe). Ces travaux sont requis principalement pour des raisons de stabilité de berges. En effet, des murets de soutènement érigés il y a près de 80 ans en bordure du fleuve, dans le secteur du Vieux-Boucherville, sont rendus à la fin de leur vie utile. Deux études d'ingénierie confirment la nécessité de restaurer les murets compris entre le quai De Montarville et la marina ainsi qu'au niveau des parcs Joseph-Laramée et Léandre-Lacaille. Profitant de la réalisation de ces travaux de restauration, la Ville souhaite aménager une promenade en haut du muret. L'aménagement d'une promenade exclusivement piétonnière aurait plusieurs avantages tels que celui de séparer les piétons des cyclistes fréquentant la piste cyclable longeant le boul. Marie-Victorin ainsi que de donner un accès visuel au fleuve. De plus, la Ville souhaite que ce secteur soit sécuritaire et fonctionnel pour les festivités reliées au 350e anniversaire de Boucherville, qui se tiendront en 2017.

Des travaux de stabilisation de berges sont également nécessaires dans une autre section en bordure du fleuve un peu plus en aval (voir section en jaune sur carte localisant les travaux, en annexe). La piste cyclable "La Riveraine", qui longe le fleuve à ce niveau, montre des signes d'affaissement sur certaines sections. De plus, des fissures longitudinales se forment régulièrement sur cette piste, malgré son surfaçage périodique. La pente du talus est élevée à plusieurs endroits. Selon deux études d'ingénierie, ces observations ainsi que les paramètres géotechniques mesurés, confirment l'instabilité du sol en place et l'insécurité des lieux. La principale raison de l'intervention de stabilisation projetée est reliée à l'aspect sécuritaire et au maintien d'infrastructures en haut du talus (piste cyclable "La Riveraine", conduite de gaz naturel, canalisations pluviales et le boulevard Marie-Victorin). À noter que la piste cyclable "La Riveraine" a été identifiée par la Communauté métropolitaine de Montréal dans le tracé du sentier Oka-St-Hilaire.

## 5. Localisation du projet

Les travaux se situent dans l'agglomération de Longueuil sur la Rive-Sud de Montréal. Le tableau suivant précise l'emplacement des travaux souhaités. Les propriétés privées sont inscrites en rouge.

Tableau 1 : Description des lots situés dans les zones de travaux

Plan joint à l'avis (voir annexe)	no sur le boul. Marie-Victorin	Numéro de lot	Propriétaire	Travaux prévus
1	451	1908796	VILLE DE BOUCHERVILLE	Restauration du muret de soutènement entre le quai De Montarville et la marina
1	461	2436485	MINISTÈRE DE LA VOIRIE	
1	465	2436486	VILLE DE BOUCHERVILLE	
1	470	1912996	ADENOT ALAIN	
1	473	1908800	VILLE DE BOUCHERVILLE	
1	486	1912664	FIDUCIE FAMILIALE MICHEL BARIL	
1	492	1912992	MERCIER ERIC	
1	500	4686185	BILODEAU PIERRE	
1	504	4686184	BILODEAU PIERRE	
1	505	1908802	GOUVERNEMENT DE LA PROV. DE QUÉBEC	
1	511	1908921	VILLE DE BOUCHERVILLE	
1 et 2		1912593	VILLE DE BOUCHERVILLE	
1	514	1913009	FILLION BERNARD	
1	518	1913008	DUMOULIN MICHELE	
1	520	1912991	MARTIN MONIQUE	
2	533	1912634	VILLE DE BOUCHERVILLE	Réparation du muret devant la marina
2	535	1908927	CLUB NAUTIQUE DE BOUCHERVILLE	
2	537	1908927	VILLE DE BOUCHERVILLE	
2	560	1912526	LA FAB. STE FAMILLE BOUCHERVILLE	Restauration des murets de soutènement aux parcs Joseph-Laramé et Léandre-Lacaille
2	571	1908938	VILLE DE BOUCHERVILLE	
3	865	1910487	VILLE DE BOUCHERVILLE	Stabilisation de berges près de la piste cyclable "La Riveraine"
3	893	1910518	GARNEAU YVON	
3	899	1912409	POULIN BENOIT	
3	900	1912408	DESMARTEAUX JEAN	
3	904	1912407	DESMARTEAUX JEANNINE	
3	908	1912408	GARNEAU YVON	
3	921	1910524	VILLE DE BOUCHERVILLE	
4	965	1910654	VILLE DE BOUCHERVILLE	

## 6. Propriété des terrains

*Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.*

Neuf terrains privés seront touchés par les travaux d'aménagement des murets de soutènement entre le quai De Montarville et les parcs Joseph-Laramé et Léandre-Lacaille. Pour le projet de stabilisation de berges près de la piste cyclable "La Riveraine", cinq propriétés privées sont situées dans la zone des travaux. Les endroits écrits en rouge dans le tableau 1 et sur les plans en annexe de cet avis présentent les 14 propriétés privées.

## 7. Description du projet et de ses variantes

*Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

### A- Muret du quai De Montarville jusqu'aux parcs Joseph-Laramée et Léandre-Lacaille inclusivement :

L'objectif premier des travaux est de solidifier les murs de soutènement qui n'ont plus de stabilité et lorsque possible, réaliser des réparations mineures. Plusieurs mandats ont été donnés pour réaliser des études de faisabilité et analyser les différentes méthodes possibles de réhabilitation. Pour chacun des tronçons, les prémisses sont de réaliser les travaux nécessaires tout en gardant à l'esprit que ces travaux devront avoir une durée maximale.

À la suite de ces travaux, le conseil municipal aimerait profiter de l'occasion pour redonner accès au fleuve à sa population. Dans cette optique, il a été demandé de réaliser une promenade d'une largeur et d'une capacité pouvant accueillir les citoyens. Bien que de plus grande envergure, les modèles de la promenade de Rimouski et de Québec ont été cités en exemple par le conseil municipal.

Il faut considérer les travaux par tronçons, puisque les méthodes appliquées de réhabilitation ne sont pas les mêmes entre ceux-ci selon la faisabilité. L'aménagement peut donc varier entre les tronçons. Dans cette perspective, une analyse sera également effectuée pour identifier des aménagements pouvant relier les différentes sections entre elles.

### Localisations des travaux :

- 1) Du quai De Montarville à la marina
- 2) Le muret de la marina
- 3) Le muret du parc Joseph-Laramée
- 4) Le muret du parc Léandre-Lacaille



De façon plus précise, voici ce qui est envisagé pour chacune des sections.

1) Du quai De Montarville jusqu'à la marina :

Pour le premier tronçon, le projet consiste en la réfection complète du muret actuel. La longueur approximative de ce tronçon est d'environ 445 mètres linéaires. Le muret tel que nous le voyons actuellement (voir photo 1) présente des signes de dégradation évidents augurant une diminution de sa fonction, soit de soutenir le boulevard Marie-Victorin.



Photo 1 : Muret entre le quai De Montarville et la marina

Il est proposé de reconstruire le muret devant ou au pied du muret existant, car il n'est pas possible d'enlever celui-ci au risque d'éboulement et d'effondrement. Le muret tient présentement par les racines des arbres qui se sont implantés au fil du temps sur le haut du talus.

La figure 1 en annexe montre une coupe du réaménagement proposé. Ce muret serait principalement construit en palplanche et permettrait d'installer une promenade.

2) Le muret de la marina:

Pour le deuxième tronçon, d'une longueur approximative de 140 mètres linéaires, les travaux consistent en la réfection d'un mur de soutènement existant en béton. Les réparations prévues sont circonscrites et n'impliquent pas de modifications au mur existant. Toutefois, des garde-corps conformes aux normes d'aujourd'hui y seront installés.

3) Le muret du parc Joseph-Laramée:

Le muret du parc Joseph-Laramée est formé par un amoncellement de grosses pierres surmontées de petits blocs en béton empilés. Présentement, des désordres tels que le renflement du mur à plusieurs endroits, l'affaissement de blocs et l'érosion interne des sols sont observés et s'aggravent avec le temps. Une reconstruction complète du mur est nécessaire.

#### 4) Le muret du parc Léandre-Lacaille:

Au parc Léandre-Lacaille le muret est en béton. Des écailllements au mur sont observés et des réparations sont requises. L'ampleur reste à déterminer, car des études ont démontré ces problèmes il y a quelques années et aucune intervention n'a été réalisée depuis. Des visites sont faites régulièrement et elles témoignent de l'importance d'intervenir.

Les deux parcs ont une longueur approximative de 100 mètres linéaires chacun.

Différentes méthodes ont été analysées pour la réfection des murets de ces parcs, soit le béton, les blocs de pierre rectangulaire, le mur perré, le *Dura-Hold*, les gabions et le *Terramesh*. Aucune des solutions n'a été retenue définitivement, car elles ne permettent pas d'installer une promenade sans altérer les parcs existants et leur aspect historique et patrimonial.

Une étude complémentaire sera donnée au printemps 2013 afin d'obtenir une vision globale des travaux, uniformiser les méthodes et permettre l'implantation d'une promenade hors de la piste cyclable qui se trouve en bordure du boulevard Marie-Victorin.

Les principes qui guideront les méthodes de travail choisies permettront de réaliser ces travaux majeurs hors des périodes critiques pour travaux en rive et des mesures d'atténuation des impacts seront aussi appliquées.

#### B- Stabilisation de berges près de la piste cyclable "La Riveraine"

Les travaux de stabilisation visés dans ce secteur, qui représente une distance d'environ 470 mètres, est le reprofilage de la pente avec enrochement et technique de stabilisation végétale. Les travaux préparatoires consistent à déboiser (lorsque nécessaire) et à retirer la végétation des zones visées par les travaux en plus d'implanter les mesures d'atténuation des impacts.

Le reprofilage de la berge s'effectuera sur trois niveaux, soit le bas du talus, la section médiane et le haut du talus. De l'empierrement est prévu en bas du talus et sur une partie de la section médiane. Différents types de végétation seront spécifiquement intégrés à l'enrochement ainsi que sur le haut du talus. La figure 2 en annexe montre une vue en coupe de reprofilage du talus.

## 8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

*Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.*

*Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.*

### A- Muret du quai De Montarville jusqu'aux parcs Joseph-Laramée et Léandre-Lacaille inclusivement

Des murets de soutènement se situent en bordure du fleuve St-Laurent entre le quai De Montarville et les parcs Joseph-Laramée et Léandre-Lacaille inclusivement. Le pied des murets se trouve directement sur les rives du fleuve St-Laurent. À l'exception du muret vis-à-vis la marina, leur base est immergée dans l'eau, et la glace au printemps lors de la fonte des neiges. On retrouve sur le haut du talus une piste cyclable et le boulevard Marie-Victorin, ainsi qu'un stationnement et deux parcs municipaux. La végétation en haut du talus, entre la piste cyclable et le muret, est majoritairement constituée d'espèces arborescentes et herbacées qui poussent aléatoirement depuis près de 30 ans. Plusieurs arbres ont aussi poussé directement sur le muret de soutènement. On présume que l'ensemble du talus maintenu par le muret est composé de remblais de nature diverse, telle que des résidus de construction, agrégats de béton et de la terre.

La piste cyclable, qui se trouve tout en haut du talus, c'est-à-dire à environ 5 à 10 mètres du muret, est très fréquentée tout au long de l'année par les piétons et les cyclistes lorsque la température le permet. Immédiatement à côté de la piste se trouve le boulevard Marie-Victorin qui longe le fleuve St-Laurent. Ce boulevard est utilisé par de nombreux véhicules chaque jour puisqu'il permet un lien rapide entre l'autoroute 132 et le Vieux-Boucherville. C'est aussi le principal chemin qui traverse le Vieux-Boucherville. Le stationnement vis-à-vis la marina est également très achalandé. De plus, les deux parcs municipaux accueillent de nombreux citoyens, spécialement lors d'évènements (spectacles extérieurs, festivités, rassemblements, etc.).

La principale contrainte prévisible dans ce secteur est reliée au moment de l'année où les travaux peuvent être effectués. Tel que déjà mentionné, la ligne naturelle des hautes eaux se trouve sur la base du muret. La fenêtre pour réaliser les travaux est du mois d'août au mois de mars. Advenant que l'eau se retire du secteur plus rapidement, tel qu'observé depuis quelques années, il sera possible d'amorcer les travaux avant le mois d'août.

### B- Stabilisation de berges près de la piste cyclable "La Riveraine"

Une piste cyclable "La Riveraine" est localisée directement en haut du talus. Le secteur est représenté par un talus à pente élevée colonisé par une végétation arborescente, arbustive et herbacée. Quelques zones sont toutefois entretenues par des citoyens afin de pouvoir accéder à des quais privés. La piste cyclable est très fréquentée par les cyclistes et les piétons. Le déplacement sur cette piste s'accompagne d'une vue directe sur le fleuve.

Le talus, d'une hauteur variant de 3,75 à 8,6 mètres, est entièrement composé de remblais de nature diverse, tels que des résidus de construction, agrégats de béton et de la terre. Des photos prises

dans ce secteur il y a plus de 30 ans montrent clairement cet aspect. Le bas du talus est soumis à la pression exercée par les glaces.

La principale contrainte réside au niveau du moment pour effectuer les travaux, tel que pour les murets de soutènement mentionnés ci-haut. La ligne naturelle des hautes eaux étant située à environ 2 mètres au-dessus du pied du talus, limite la réalisation des travaux du mois d'août au mois de mars. Une deuxième contrainte porte sur l'accessibilité de quelques riverains à leur quai attenant à la berge dans les sections visées par les travaux.

## 9. Principaux impacts appréhendés

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.*

Les principaux impacts appréhendés concernent surtout l'aspect humain. En effet, les travaux se situent à proximité des habitations. Le bruit, les vibrations et possiblement la poussière engendrés par les travaux pourraient incommoder quelques citoyens durant une période définie.

Il est aussi possible que la circulation sur le boulevard Marie-Victorin soit affectée par la fermeture temporaire d'une voie. L'accès à la piste cyclable serait également restreint durant la période des travaux.

Bien que non souhaité, mais possible, un décrochage de berge pourrait se produire si une section du muret de soutènement actuel s'écroule lors de la phase d'installation du nouveau muret.

Les impacts biophysiques se limiteraient à la coupe de certains arbres et arbustes durant la réalisation du projet. Puisque les travaux seront effectués en période d'été ou durant l'hiver, les impacts appréhendés au niveau du littoral demeurent faibles et temporaires. Également, un empiètement dans l'habitat du poisson s'avère possible lors de l'aménagement du muret entre le quai De Montarville et la marina. Cet aspect est aussi à considérer lors du reprofilage de pentes dans le secteur de la piste cyclable "La Riveraine".

## 10. Calendrier de réalisation du projet

*Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.*

Février 2013 : Dépôt d'un avis de projet au MDDEFP

Février 2013 – mai 2013 : Réalisation d'études de faisabilité pour les projets reliés aux murets de soutènement

Juin 2013 – janvier 2014 : Réalisation d'une étude d'impact

Janvier – février 2014 : Dépôt du rapport principal de l'étude d'impact au MDDEFP

Mai – septembre 2014 : Consultation publique et audience publique (BAPE) le cas échéant

Décembre 2014 : Obtention du décret ministériel

Janvier – juin 2015 : Préparation des plans et devis

Juin 2015 : Dépôt d'une demande d'autorisation

Août 2015 : Début des travaux

### **11. Phases ultérieures et projets connexes**

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune phase ultérieure à ces projets ne pourrait influencer la conception des projets proposés dans cet avis.

### **12. Modalités de consultation du public**

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Le projet n'a pas encore été présenté en consultation publique. La Ville attend les résultats d'études de faisabilité comprenant les divers scénarios réalisables ainsi que les frais estimés pour chacun d'eux. Aussitôt que la Ville aura confirmé les scénarios (variantes) retenus, des séances d'informations publiques seront réalisées afin de connaître l'opinion de la population sur les travaux projetés. Les consultations publiques subséquentes se tiendront selon le processus de l'étude d'impact. Aucun échange n'est prévu avec les autochtones dans la mesure où aucune communauté ne réside sur le territoire de la Ville de Boucherville.

### **13. Remarques**

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

25 février 2013

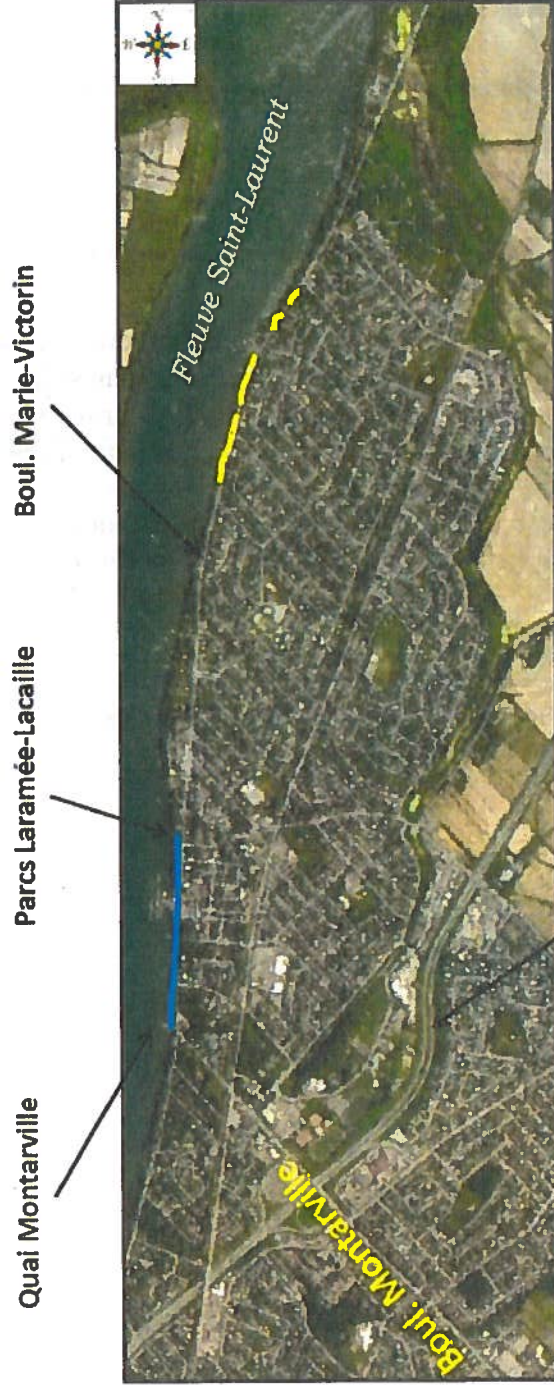
Signé le

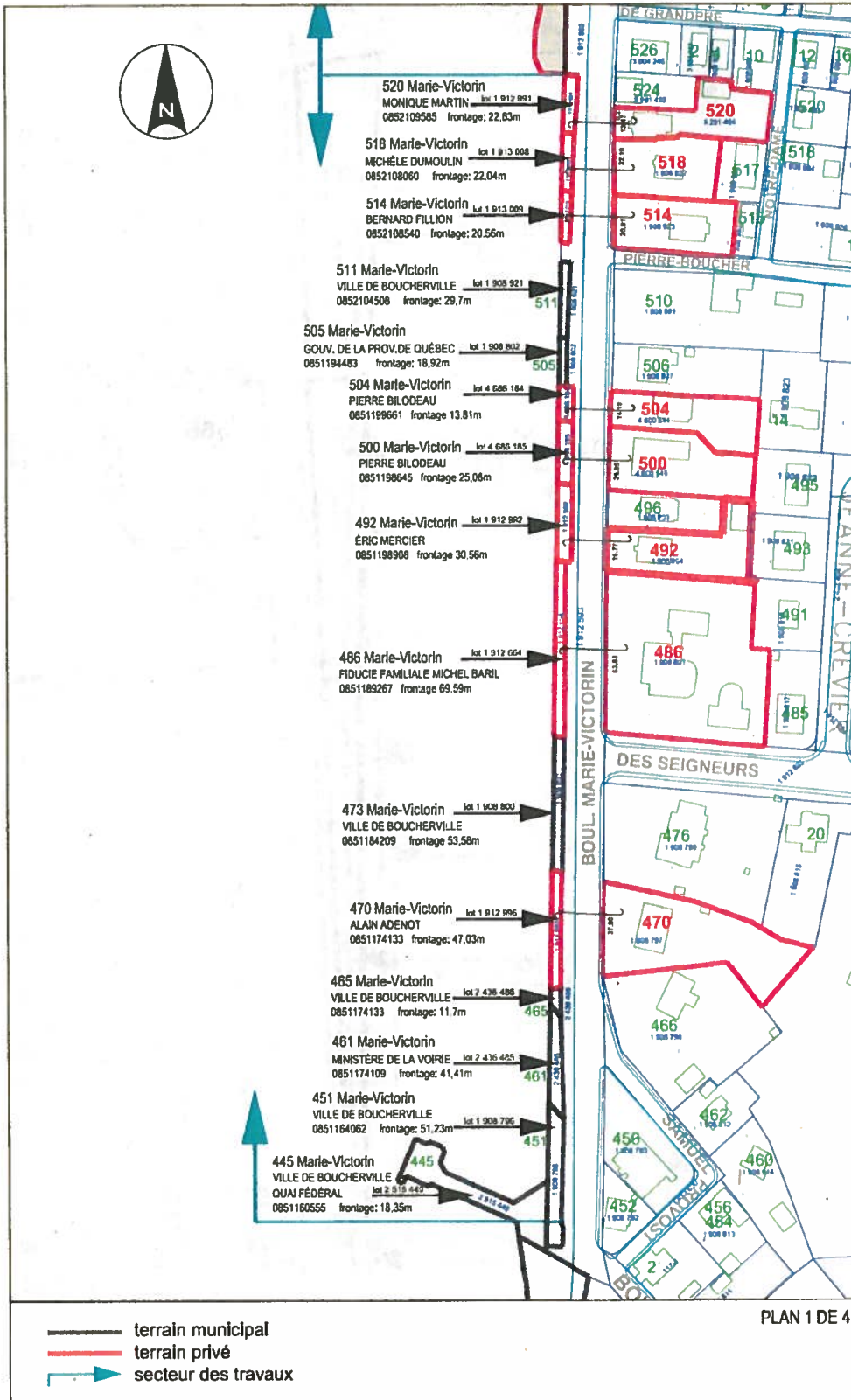
par

David Di

# ANNEXES

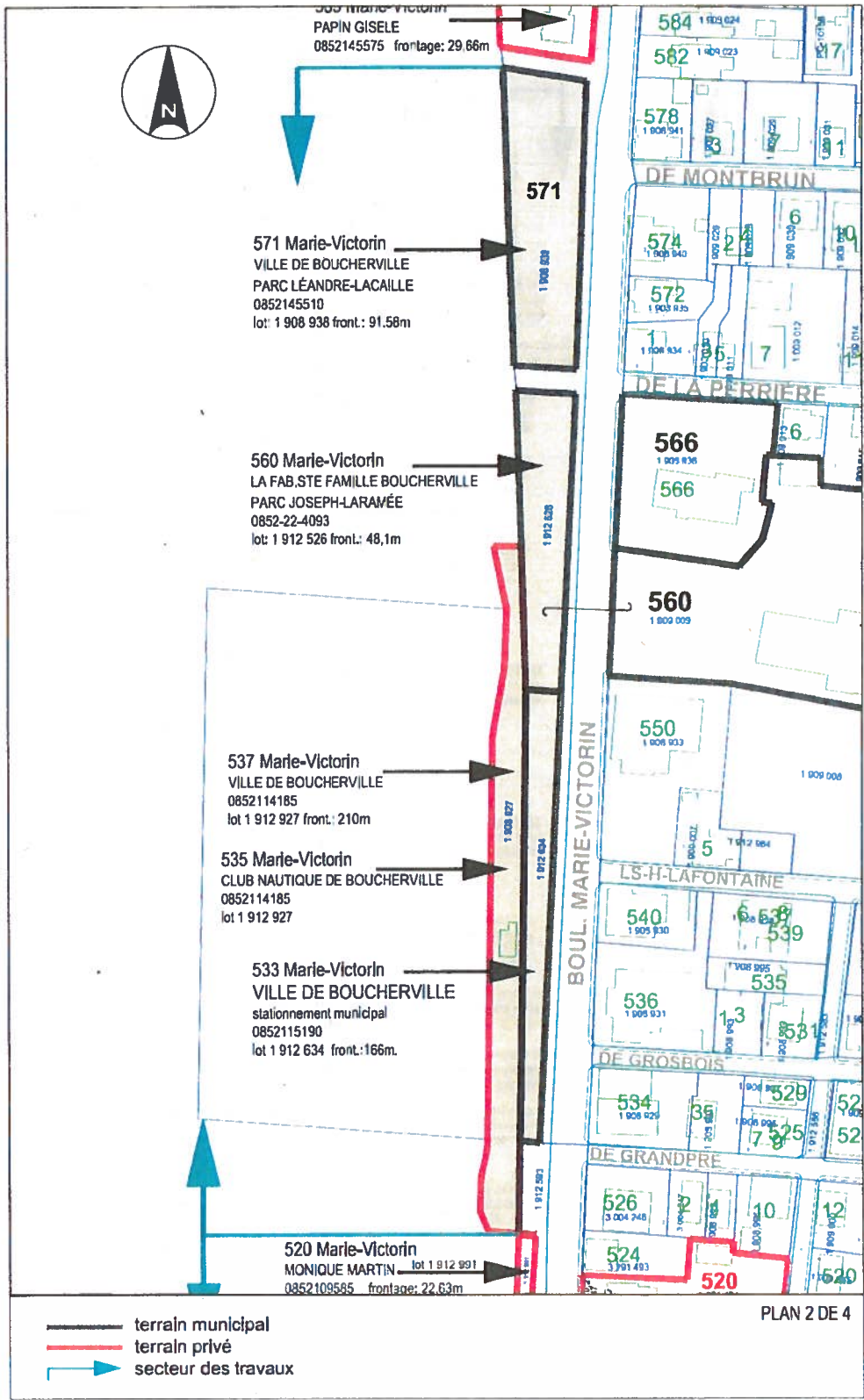
## Localisation des travaux prévus en bordure du fleuve à Boucherville





PLAN 1 DE 4

Ub2011-32.dwg



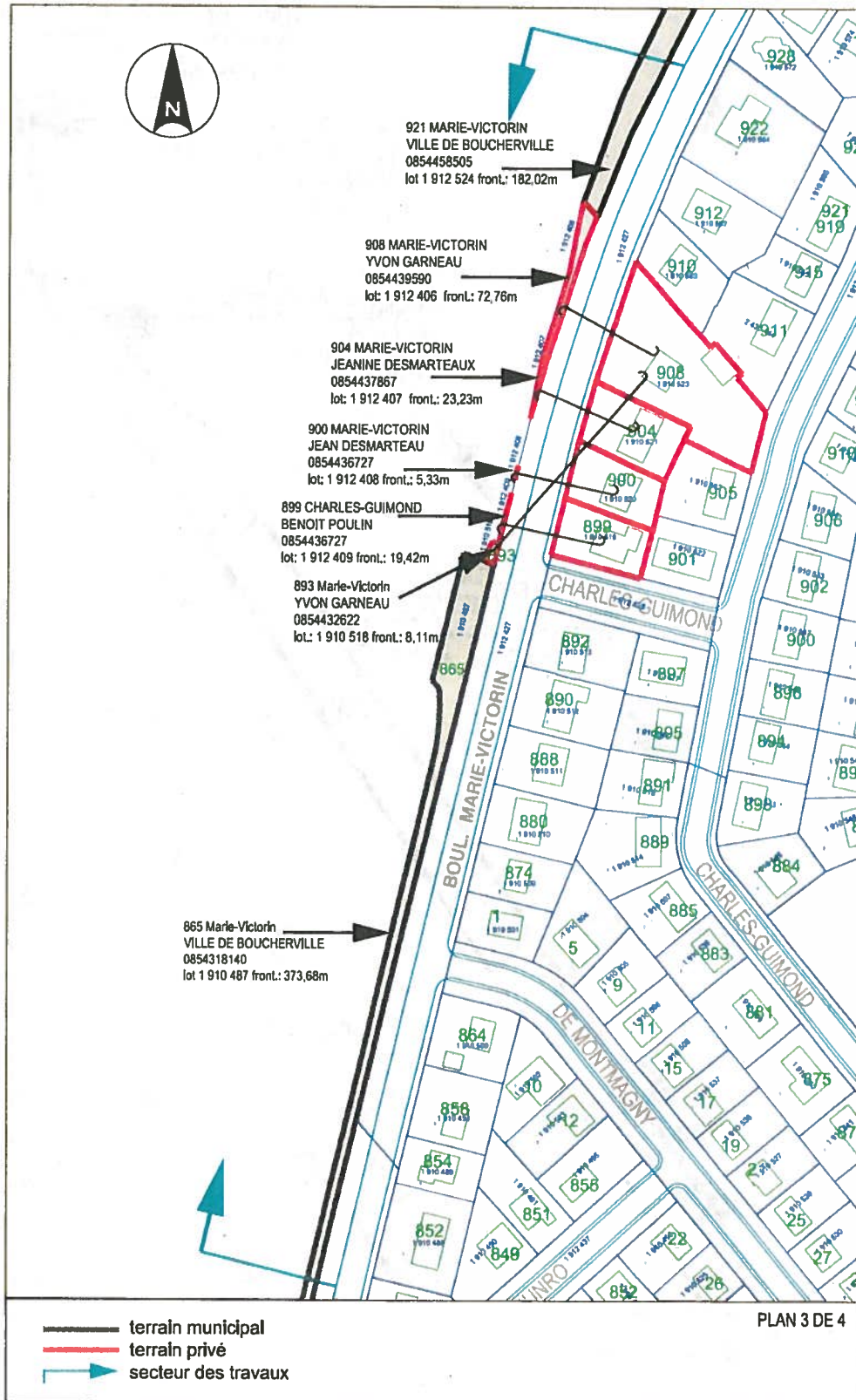
U:\2011-32.dwg



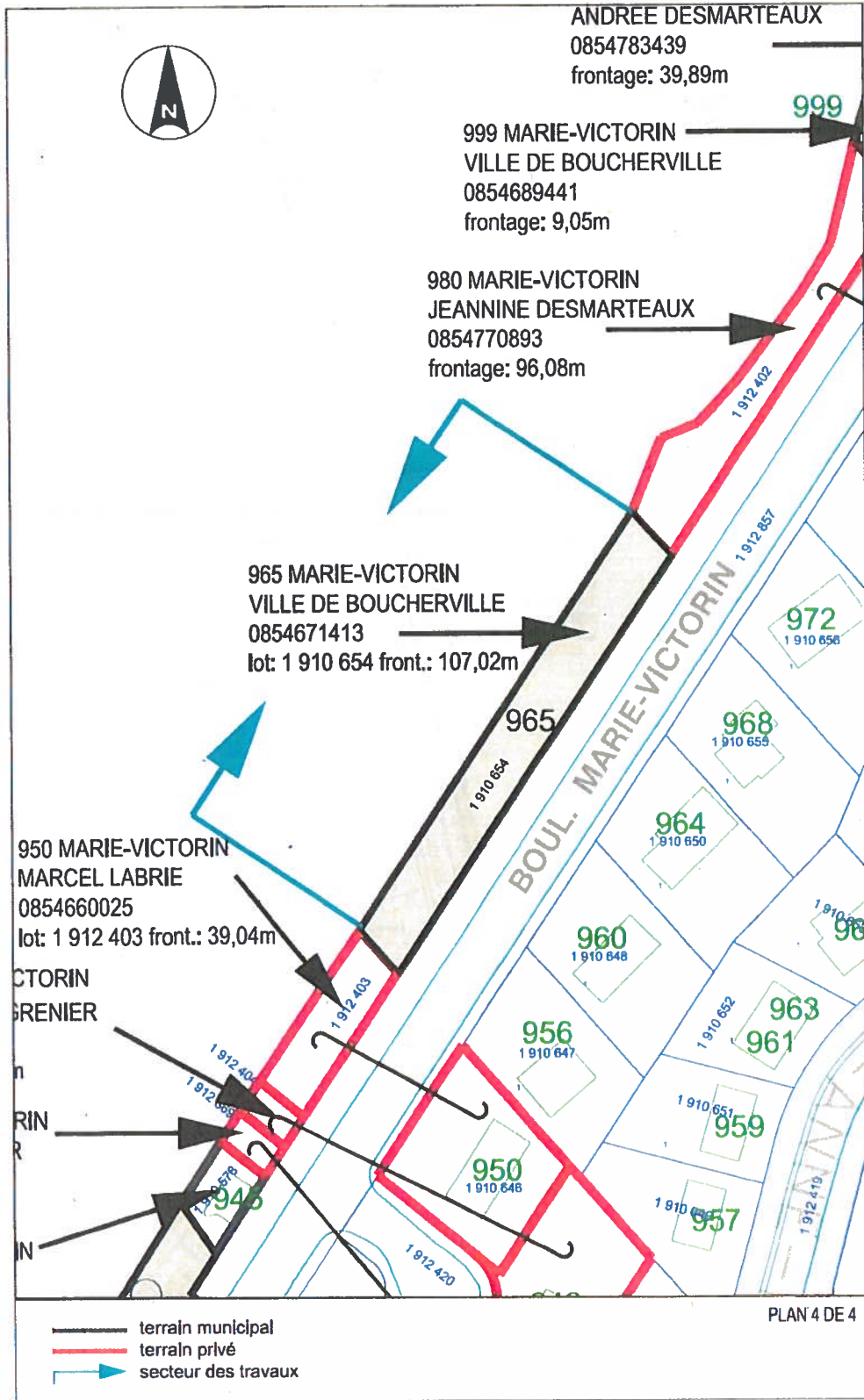
plan montrant les secteurs  
d'interventions sur la rive  
du fleuve Saint-Laurent

Plan	U5 2011-32-1
Date	AVRIL 2013
Échelle	AUCUNE





U62011-32.dwg



Cb2011-32.dwg

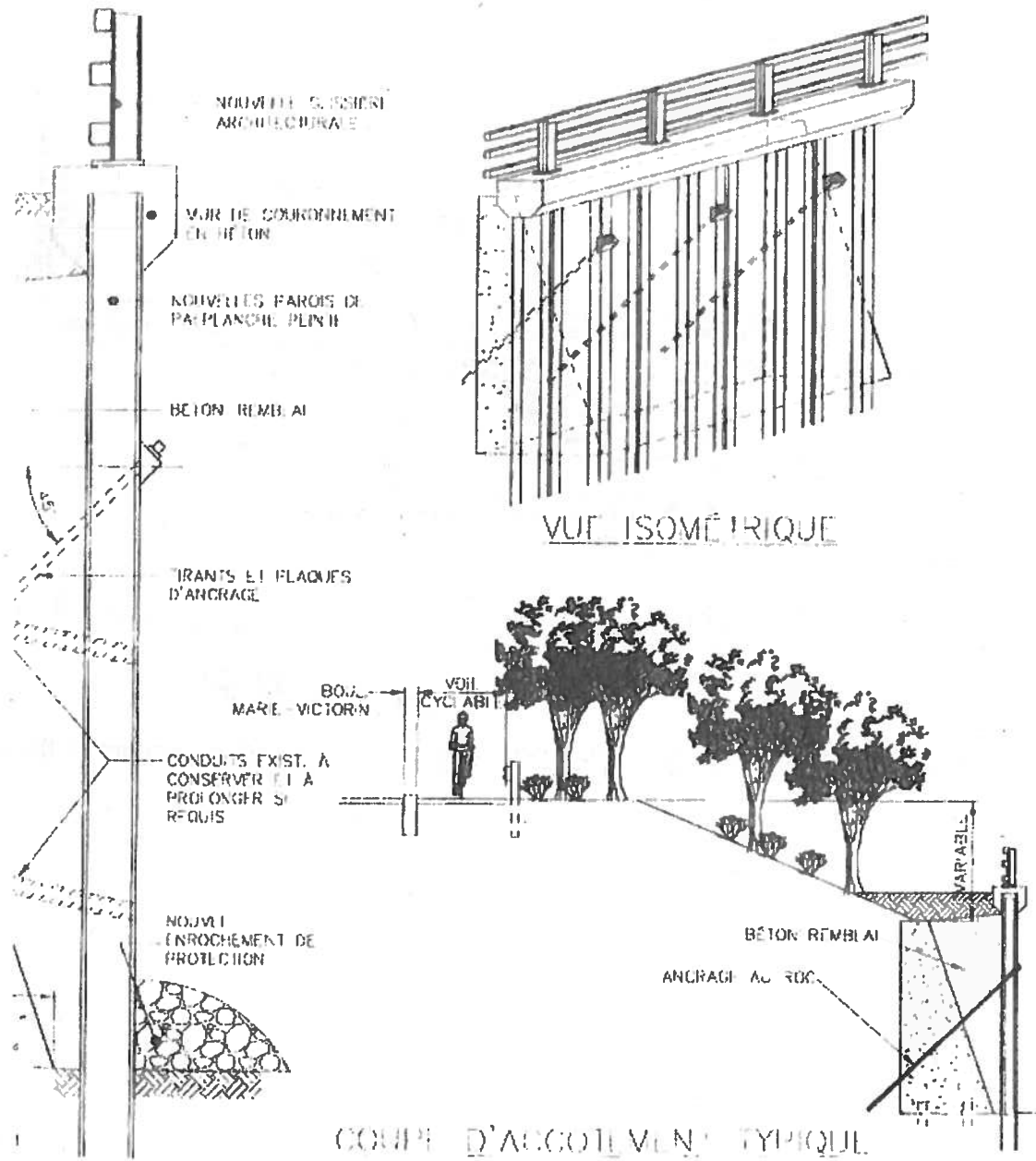


Figure 1 : Coupe du muret proposé entre le quai De Montarville et la marina

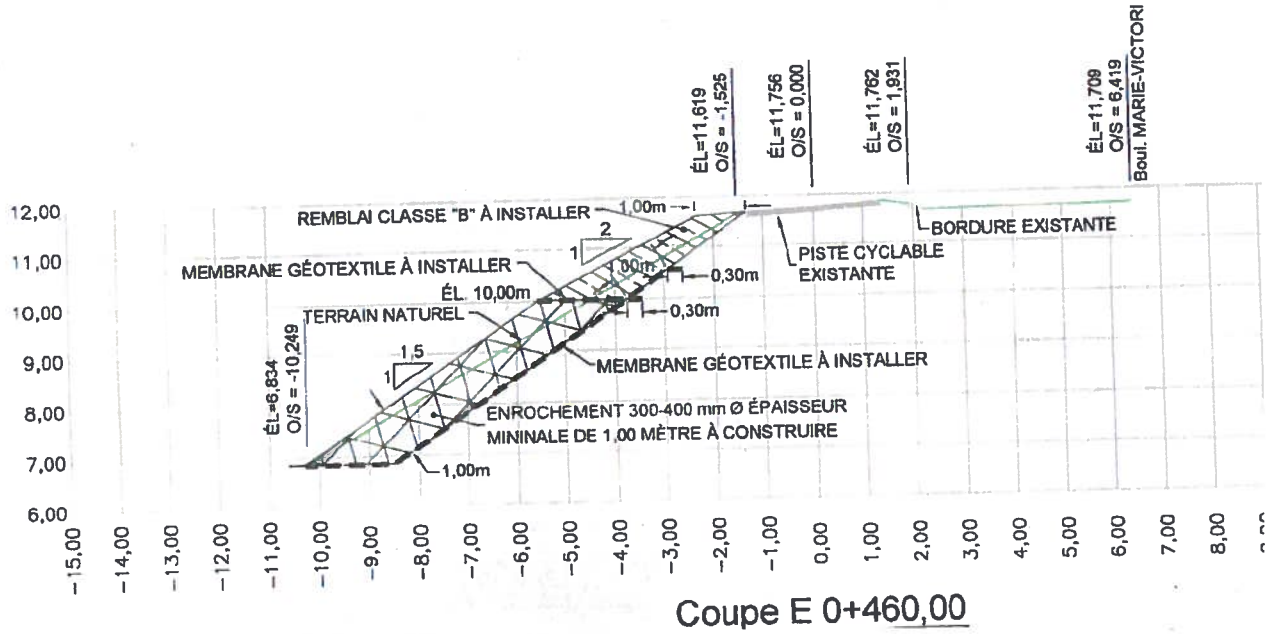


Figure 2 : Coupe d'un secteur à stabiliser près de la piste cyclable "La Riveraine" en bordure du fleuve